

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
11 - AUDE

ARRONDISSEMENT
LIMOUX

CANTON
QUILLAN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	6
• présents	5
• votants	5
• absents	1
• exclus	0

De la commune de LA FAJOLLE

Séance du 06 décembre 2023 à 14 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. SAN FRANCISCO MARC

Étaient présents :

CASTEL Jacqueline, FREU Françoise, DESCOUS René, VINUESA MONDRAGON Marc

Étaient excusés :

CANET André

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
M. FREU FRANCOISE

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le .

Fait à LA FAJOLLE, le 06 décembre 2023

ORDRE DU JOUR =

1. Approbation du Compte Rendu du CR du 27/09/23
2. Vote des taux de l'agence de l'eau.
3. Subvention Salle polyvalente.
4. Motion Eau et assainissement
5. Nomination et Remuneration agent Recenseur
6. Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h00.

1. Approbation du Compte Rendu du CR du 27/09/23.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du CR du 27/09/23.

Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0

2. Vote des taux de l'agence de l'eau.

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu comme chaque année de voter les taux de l'agence de l'eau.

- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : pas d'augmentation
- le taux reste à 0,16 €/m³.
- Redevance pour pollution : le taux passe de 0,28 €/m³ à 0,29 €/m³ en 2024.

Il est décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau et assainissement.

3. Subvention Salle polyvalente.

Monsieur le Maire que suite à un mail de la sous-préfecture, il y a lieu de refaire la délibération de demande de subvention pour le projet "Rhabilitation et rénovation énergétique de la salle polyvalente et de la mairie" car il manque le plan de financement.

Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0

4. Motion Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire explique que la CCPA nous propose une motion de soutien pour que les communes gardent la compétence eau et assainissement.

Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0

5. Nomination et Remuneration agent Recenseur

Monsieur le Maire explique que le recensement de la population aura lieu en 2024, qu'il faut nommer un agent recenseur et fixer sa rémunération. Il propose NIREILLE SIEURAC pour 140€ (somme fixée par l'INSEE)

Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0

6. Questions diverses.

- Demande de Monsieur ASSEMAT = ok pour arranger l'escalier communal
- Achat panneaux election = ok

recharge de Responsabilité.